



## COMITE TECHNIQUE SPIP du 20.05.22

***La CGT ne siègera pas pour satisfaire l'administration !***

Une fois n'est pas coutume, le CT SPIP ne revêt pas la même utilité « sociale » pour l'administration et la CGT IP.

Malgré une demande de report, la DAP fait le choix de (main)tenir, ce jour, ce CT-SPIP. Elle acte ainsi sans remord que le dialogue social n'est qu'accessoire et que la tenue de l'instance n'est qu'une croix apposée dans la check-list procédurale de validation d'un texte.

Les élu.es CGT IP du CT - SPIP se refusent à servir de simple caution à des sujets qui n'ont de prioritaires que l'urgence calendaire et les injonctions institutionnelles de l'administration.

A presque 6 mois de la fin de la mandature, la DAP ne change pas de cap et comme elle l'aura fait ces 3 dernières années, continue de traiter les SPIP au travers de leur instance de représentation principale, le CT SPIP, avec une considération confinant au mépris et surajoute à la maltraitance et au déficit de reconnaissance vécus à longueur d'année par les agent.es.

De plus, la DAP se maintenant dans une déconnexion des priorités et des préoccupations des services, la CGT IP ne peut qu'une fois nouvelle dénoncer l'indigence de l'ordre du jour présenté.

Ainsi alors que la DAP n'a pas daigné aborder et faire voter la création du code pénitentiaire en instance, et qu'elle s'est affranchie sans scrupule de son cadre d'élaboration (à droit constant) malgré les interpellations de la CGT IP lors des réunions de travail, il nous est aujourd'hui demandé de nous prononcer sur les seules dispositions concernant les îles Wallis et Futuna : *mais de qui se moque-t-on ?* De l'ensemble des agent.es qui œuvrent au quotidien dans les SPIP dans des conditions de travail dégradées !

Une fois encore, la CGT dénonce l'absence totale de points spécifiques dédiés aux SPIP, la DAP ayant escamoté, sans autre forme de procès, le seul point d'intérêt qu'était celui sur le bilan social ! Et n'allez pas nous convaincre que le référentiel RESPECT entre dans ce cadre. Ici les SPIP sont encore et toujours sommés de participer à la gestion de la détention, pour « lutter contre les violences ». A contrario il n'est pas venu à l'idée de personne que proposer une information claire et précise aux personnes détenue sur leurs droits (allocations CAF par exemple), pourrait largement contribuer à faire baisser le seuil d'anxiété et donc de violence?

A force de faire mine de ne pas entendre les besoins, les priorités, les charges de travail indécentes, le rôle et les missions de chacun, la DAP tourne en rond, ce qui pourrait être risible si cela n'était pas aussi néfaste pour nos métiers. Alors elle essaie de se réinventer et pioche ; un coup chez les Canadiens, un coup chez les Espagnols mais de manière bien parcellaire et en occultant totalement notre système pénal ou les ressources qui ont été dévolues par ces pays aux sujets traités.

Réaffirmer le professionnalisme et l'expertise des professionnels des SPIP ne devrait pas se faire en développant tel ou tel programme tendance. Tout comme cela ne pourra pas se faire non plus en produisant, en réponse à des secousses médiatiques, des procédures, des injonctions non pas pour améliorer le service public, mais pour se couvrir en cas d'attaque !

Dans l'intérêt des personnels comme du public, la CGT IP s'est toujours efforcé de maintenir le dialogue même sur les sujets qu'elle estime non prioritaires, tout en pointant les divers sujets ou thèmes à traiter, à investir. Et les sujets sont nombreux, et ont des incidences fortes sur l'identité professionnelle et les missions des personnels en SPIP : traitement des violences conjugales, bilan social et effectifs en SPIP, accès aux droits en détention, formation initiale des CPIP et des DPIP, revalorisation de tous les personnels par le biais du CTI...

Et si aujourd'hui la CGT IP ne siègera pas pour défaut de concordance d'agenda et qui plus est de priorités, nous tenons à rappeler ici que depuis de nombreuses années, le projet de la DAP pour les SPIP, leurs missions et les professionnels qui les composent a une incidence manifeste en terme de reconnaissance des agent.es mais aussi et surtout du rôle de la probation en France et dans l'échelle des peines. La CGT dénonce et alerte sur la lame de fond qui permet une véritable mainmise des SPIP par différents services et qui font peu de cas de nos

modalités d'intervention, de nos missions ou encore de notre rôle auprès du public accompagné en enjoignant toujours plus au SPIP: Agence du TIG, établissements pénitentiaires, ou encore parquet ou forces de sécurité intérieure...

**La DAP, et plus largement le ministère de la justice, se doivent de mettre un coup d'arrêt à cette dénaturation des missions des SPIP auprès du public accompagné. Les SPIP ne doivent plus être bradés au gré des besoins, des lubies des uns et des autres.**

**La CGT réaffirme son attachement à un *véritable service public de l'insertion probation*, libéré des logiques sécuritaires et de gestion de flux déshumanisées.**